



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

**DEL N° D024/2024**

**Séance du 12 Avril 2024**

**Date de convocation**

27/03/2024

**Date d'affichage**

27/03/2024

L'an 2024 le Vendredi 12 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	15
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Votants :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0

Présents :		
BROQUET Jean-Noël	GARCIA ALVAREZ Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSIE Charles
Absent(es) excusé(es) ayant donné(es) procuration :		
MM : BLOIS Olivier à Mme TAQUET Sabine, COURTECUISSIE Charles à M. BROQUET Jean-Noël, PINOY Jacques à M. BOURDON Philippe		
Absent(es) excusé(es) :		
M. CORRÉA Emmanuel		
Absent(es) non excusé(es) :		
M. CHABANE Michel		
Secrétaire de séance :		
M. BOURDON Philippe		

### **Objet : AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DES AGGLOMERATIONS DE LILLE ET DU BASSIN MINIER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L222-4 et R222-21 et L222-6-1,  
**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet de région en date du 29 Février 2024,  
**Vu** la mise à disposition du projet de plan avec la convocation,  
**Et** sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

**Informe :**

- Que suite à la validation du projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère présenté au CODERST du Nord et du Pas-de-Calais les 12 et 13 Décembre et suite au courrier en date du 29 Février 2024 de Monsieur le Préfet du Nord, il est demandé au conseil municipal de rendre un avis sur celui-ci.
- Que conformément à l'article L222-6-1 du code de l'environnement, les mesures « Plan Bois » sont soumises à l'avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI et que les deux actions (BAT1 et BAT2) peuvent faire l'objet d'un avis spécifique.

**Demande :**

- Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la DREAL après exercice du contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,

  
**J.N. BROQUET**



## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL0242024**  
Objet : **DEL 024/2024 : AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DES AGGLOMERATIONS DE LILLE ET DU BASSIN MINIER**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-04-12 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 8.8 - Environnement  
Identifiant unique : 059-215905944-20240412-DEL0242024-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905944-20240412-DEL0242024-DE-1-1_0.xml	text/xml	931 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D0242024.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905944-20240412-DEL0242024-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	988.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2024 à 13h16min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2024 à 13h16min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2024 à 13h16min20s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 avril 2024 à 13h16min26s	Reçu par le MI le 2024-04-17